

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 23 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le seize juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Mme Florence RAYMOND à Mr Patrick LAFARGE, Mr Bruno GAUTIER à Mr Eric VERGER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte-rendu,
- 2 - Nomination d'une secrétaire,
- 3 - Délibération pour prise en charge des frais de déplacements professionnels et formations pour le personnel titulaire, non titulaire et les élus
- 4 - Délibération pour prise en charge du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales) par la Communauté de Communes.
- 5 - Délibération pour donner pouvoir au Maire pour échange de terrain public contre parcelle cadastrée section A 1085
- 6 - Délibération pour engagement du Conseil Municipal pour la réfection de la lagune
- 7 - Délibération pour autorisation de stationnement des bus Place de l'Etoile à Villeneuve et matérialisation au sol
- 8 - Choix et approbation pour travaux pluviaux 2015
- 9 - Approbation des travaux chemin plaine de Villeneuve
- 10 - Séparer commissions incendie et sécurité routière
- 11 - Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur Le Maire demande que soit retiré de l'ordre du jour la délibération sur l'échange de terrain public contre parcelle cadastrée section A 1085, pour manque d'information.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Monsieur PLAINFOSSE aurait souhaité une précision au sujet 3 – Rapporter la délibération 2014/032 du conseil municipal approuvant les modifications statutaires de la Communauté de Communes :

Pôle commercial concerné : Mérignac.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Délibération pour prise en charge des frais de déplacements professionnels et formations pour le personnel titulaire, non titulaire et les élus

Monsieur Le Maire propose la prise en charge des frais de déplacements professionnels et formations pour le personnel titulaire, non titulaire et les élus pour toute la durée du mandat.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

4 - Délibération pour prise en charge du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales) par la Communauté de Communes.

Le Maire explique que cette année, la somme s'élève à 3 562 euros pour la commune de CHASSORS.

La Communauté de Communes propose de la prendre en charge avec l'accord du conseil municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

5 - Délibération pour donner pouvoir au Maire pour échange de terrain public contre parcelle cadastrée section A 1085

Dossier retiré de l'ordre du jour.

6 - Délibération pour engagement du Conseil Municipal pour la réfection de la lagune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire que la commune s'engage à réaliser des travaux sur la lagune.

Monsieur le Maire rappelle que la lagune des six chemins a besoin d'être réhabilitée, sa capacité étant à saturation. Il est nécessaire de porter sa capacité à 880 équivalent/habitant.

Monsieur ANDRIEUX explique que la Commission Voirie-Assainissement a discuté des différentes possibilités de travaux :

- Faire des travaux sur la lagune de Chassors et sur la lagune des Six chemins.
- Regrouper les deux lagunes en une sur le site des Six chemins

Cette dernière opération serait moins coûteuse que de réhabiliter les deux lagunes séparément.

Les travaux entraîneront une augmentation de la redevance.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

7 - Délibération pour autorisation de stationnement des bus Place de l'Etoile à Villeneuve et matérialisation au sol

Monsieur le Maire expose que les visites régulières des cars de tourisme Place de l'Etoile à Villeneuve, pose des problèmes de voisinage.

Monsieur le Maire propose de matérialiser au sol une place de parking afin de légaliser ce stationnement et demande au Conseil Municipal l'autorisation de ce stationnement.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

8/9 - Choix et approbation pour travaux pluviaux 2015 / Approbation des travaux chemin Plaine de Villeneuve

Monsieur ANDRIEUX présente les travaux pluviaux à réaliser retenu par la commission Voirie-Assainissement.

Deux entreprises ont été sollicitées, une seule a fourni des devis, ARE TP.

Travaux proposés :

- Aménagement chemin rural Plaine de Villeneuve 8 135 m² pour 13 178,70 euros TTC
- Pose de caniveaux :
 - * Terminer l'aménagement route du Cluzeau, soit 210 m linéaire pour 27 778,08 euros TTC
 - * Rue du Bois grignard : 60 m linéaire pour 6 527 euros TTC
 - * Rue du Puits : 110 m linéaire pour 11 826,36 euros TTC
 - * Route du Cluzeau : 30 m linéaire + pose tuyau PVC de 55 m pour 7 943,28 euros TTC

Permettant ainsi de clore les travaux sur VILLENEUVE.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 14 pour.

10 - Séparer commissions incendie et sécurité routière

Monsieur ANDRIEUX demande à séparer les deux sujets et mettre la sécurité routière avec la voirie.

La proposition est acceptée, 13 pour.

1 Abstention

11 - Informations et questions diverses

- Projet de travaux sur la RD22 : une étude a été réalisée et validée par l'ancien conseil municipal. La tranche ferme a été réalisée.

Le conseil s'interroge sur la nécessité de faire procéder à une nouvelle étude pour la tranche conditionnelle, non réalisée sous l'ancien conseil.

Le dossier doit être étudié en réunion de travail.

- course cycliste UFOLEP : Monsieur le Maire rappelle que la course cycliste aura lieu le dimanche 12 juillet 2015.

- Aménagement des espaces verts Place Route du Cluzeau à VILLENEUVE au niveau de l'arrêt de bus. Cout initial : 9 107,36 euros TTC

Au vu du montant, la commission Espaces Verts a retravaillé le projet pour une somme de 4 451,68 euros TTC, comprenant la plantation de différents végétaux, le raccord de gazon, et la pose d'une palissade bois. Le Conseil municipal valide la réalisation des travaux.

- Madame DAUNAS présente le devis pour la réfection des plantations à l'entrée de Chassors endommagées par un engin de chantiers, et pose de potelets bois pour éviter que le problème ne se reproduise. Coût des travaux : 201,88 euros TTC.

- Madame DAUNAS signale que les plantations volées vont être remplacées gratuitement par l'entreprise SAVARIAU.

- Monsieur le Maire explique que des réparations en matière d'assainissement doivent être réalisées sur trois sites de la commune :

- 10 route de Jarnac,
- au niveau du parking de la Pointe
- Impasse Puybernard

pour un coût d'environ 19 000 euros.

- Frelons asiatiques : le département demande que les communes procèdent aux recensements des nids de frelons. Monsieur le Maire nomme un référent, Monsieur LEVEQUE, pour participer à une demi-journée de formation.

- Sud-Ouest Collecte et Néphilia (entreprise de collecte textile et centre de tri textile tout deux Charentais) propose une mise à disposition gracieuse d'un conteneur textile à l'usage des habitants.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite l'installation d'un second container à vêtements. Le conseil s'y oppose.

- Monsieur le Maire informe que la Mairie sera ouverte en juillet et août aux horaires habituels à l'exception du samedi 22 août 2015.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

- Monsieur ANDRIEUX rappelle que des cambriolages ont eu lieu récemment à Villeneuve.

Il présente la démarche « Voisins vigilants » : un major de la gendarmerie viendra en réunion de conseil et organisera d'une réunion publique pour informer la population et nommer des référents sur la commune.

- Monsieur VERGER informe que l'écho est en cours d'impression.

- Monsieur SABATER demande que soit rajouté dans le règlement de la salle des fêtes, l'interdiction de mettre les chaises et tables sur le parquet.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.